

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET SRAV ?

F.F.TRI. 2021

Le SRAV c'est **10h** (minimum) de formation
3 blocs de compétences
1 attestation à la fin

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/presentation>

*Les “stages” SRAV durent en moyenne **10h** pour balayer l’ensemble des compétences. Aucune fréquence n’est définie pour l’étalement de ces 10h, vous pouvez faire 2h par semaine ou un stage intensif de 2h par jour (pourquoi pas couplé à du J’apprends à nager...). Libre à vous également de faire durer les blocs de travail plus longtemps pour vous adapter aux enfants ou au temps disponible. Vous pouvez parfaitement mettre en place des stages sur l’ensemble des blocs ou seulement 1 ou 2. Il n’y aura cependant pas d’attestation si tous les blocs ne sont pas effectués et validés.*

- le temps extra scolaire (p.4)
- le temps périscolaire (p.6)
- le temps scolaire (p.7)
- conventions et contacts (p.10)

A définir selon vos contacts, vos préférences, la mise à disposition de matériel, de lieux de pratique, le temps que vous pouvez y accorder..

Le SRAV est aussi une affaire de réseau !

Vous pouvez tout à fait mettre en place des créneaux de SRAV sur du temps de pratique en club.

Il n'y a **pas de prérequis de diplôme** pour encadrer du SRAV, un éducateur de votre club ou un bénévole possédant un brevet fédéral peut mettre en place les séances du SRAV.

*Attention cependant à l'**assurance**, les enfants qui participent doivent être assurés notamment grâce à des pass clubs, des licences actions ou même la licence fédérale, vous pouvez vous rapprocher de votre comité départemental ou de votre ligue pour plus d'informations.*

EXEMPLE CLUB DE LOMME (HAUTS DE FRANCE)

Après avoir testé différentes formules, le club de Lomme (Hauts de France) a choisi de mettre en place des “stages” SRAV sur les vacances scolaires. Ainsi, ce sont 5 créneaux de 2h par jour qui sont mis en place du lundi au vendredi. Ils ont même couplé ces créneaux avec 2h de natation le matin pour mettre en place un stage J’apprends à nager + SRAV.

Cette action permet à des jeunes de mettre un premier pied dans le triathlon. Un bilan de compétences est distribué à tous les enfants à la fin du stage, SRAV validé ou non. L’inscription au club à la suite de ce stage se fait à un tarif préférentiel pour pousser les enfants à venir se perfectionner.

La communication est faite via des petites vidéos, la page facebook, la mairie qui leur permet de toucher les écoles.

Le prix de ce stage pour les jeunes est le coût de la licence (moins la part club) et s’ils continuent ils n’ont qu’à rajouter cette part club. Cela règle les questions d’assurance.

vidéo facebook de présentation du projet : <https://fb.watch/5-1yhXS1q1/>

Suivant votre environnement, il peut être intéressant de vous rapprocher d'un centre de loisir et/ou d'un centre social. Cela peut vous permettre d'aller chercher des crédits "Politique de la Ville" pour financer votre action.

Vous pouvez également passer par votre mairie, le service des sports ou des ETAPS de votre connaissance.

Attention, pour pouvoir être rémunéré directement pour une intervention SRAV il faut posséder une carte professionnelle d'éducateur sportif. Sinon, vous pouvez toujours demander des financements pour les postes matériels de votre projet et un défraiement des bénévoles selon le cadre autorisé.

Le club souhaite faire des interventions

Le CoDep est conventionné avec l'USEP et/ou la DSDEN*

Prenez contact avec votre comité départemental pour connaître les modalités d'interventions dans les écoles et ce qui est déjà compris dans la convention pour l'adapter si besoin.

Le CoDep n'est pas conventionné avec la DSDEN et/ou l'USEP

Il faut avant tout établir une convention entre la DSDEN et votre club ou le comité départemental en y ajoutant l'USEP (facultatif)
Vérifier si une convention ne lie pas déjà votre ligue avec la DASEN.

L'enseignant souhaite des interventions

Il s'appuie sur les clubs conventionnés avec la DSDEN que lui communique son CPC*

Vous pouvez vous rapprocher du CPC et/ou du CPD de votre territoire pour être d'ores et déjà identifié si une école venait à solliciter ce genre de projet.

L'enseignant peut faire une demande spécifique au CPC de sa circonscription

Si votre réseau contient un directeur d'école ou un professeur, vous pouvez essayer de voir en direct avec lui pour qu'il fasse cette demande à son CPC. Attention toutefois, selon les territoires cette solution est plus ou moins efficace et il convient de passer par les échelons habituels : CPD ou CPC puis école.

DANS TOUS LES CAS, AUCUNE INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE NE SERA AUTORISÉE SANS CONVENTIONNEMENT ET AGRÉMENT DES INTERVENANTS (page suivante)

*DSDEN = Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / *CPC = Conseiller Pédagogique de Circonscription

Pour intervenir en milieu scolaire, une demande d'agrément est nécessaire.

Le formulaire est légèrement différent selon le statut de l'encadrant : bénévole ou rémunéré. Il doit être rempli (rapprochez vous de vos DSDEN) et l'agrément validé par une session avec une partie théorique et/ou pratique.

Une demande d'agrément n'est pas lourde administrativement mais peut prendre quelques jours, il ne faut pas s'y prendre au dernier moment.

Dans tous les cas, l'action d'un intervenant extérieur doit être définie dans le cadre d'un **projet pédagogique** et se dérouler **sous l'autorité du maître** de la classe.

[Exemple de projet pédagogique du club Océan Triathlon](#) (lien)

Matériel à disposition du club : 10 vélos, les casques, les gilets, le circuit complet (avec cordage pour imiter les tracés). Mis en place sur un terrain de basket mis à disposition par un lycée.

Le projet Audrey Merle

Selon eux, le plus important est le réseau humain, on ne peut pas passer outre la connaissance des acteurs du terrain. Ici, Océan triathlon intervient à la fois sur du temps scolaire et du temps extra scolaire. Une convention a été signée entre la ligue triathlon Nouvelle Aquitaine, l'USEP et la DSDEN du département.

Ainsi, un projet pédagogique est co construit avec l'enseignant et est ensuite validé par l'Inspecteur d'académie ou le Conseiller Pédagogique Départemental (CPD).

Le club possède également une convention avec un centre social pour permettre la mise en place de séances d'apprentissage du vélo.

Avec Génération 2024 et la signature d'une convention nationale entre l'USEP, l'UNSS, le ministère de l'Education Nationale et la F.F.TRI., les projets mutualisés sont plébiscités et peuvent permettre de mettre en relation des acteurs qui ne se connaissent pas forcément.

Plus d'information : <https://projetaudreymerle.blogspot.com/>

Dans tous les cas de figure, la mise en réseau est essentielle.

Vous pouvez vous appuyer sur les partenariats établis au niveau national, notamment la convention avec l'USEP que vous pouvez décliner à votre niveau. Une communication sur ce partenariat sera faite fin septembre.

Il existe également une convention quadripartite entre la F.F.TRI., l'USEP, l'UNSS et le Ministère de l'Education Nationale. Vous pouvez également vous appuyer sur [cette convention](#) pour cadrer votre projet et imaginer une déclinaison territoriale. Cela peut vous aider à contacter votre DSDEN, votre DASEN ou l'USEP de votre territoire.

N'oubliez pas de vous rapprocher de vos ligues qui connaissent parfois davantage les partenariats existants ou les personnes ressources à contacter.

Contact SRAV Direction Technique Nationale : jserra@fftri.com - 06 10 33 55 28